



14 octobre 2014

Inauguration des nouveaux locaux de l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI)...

Formation aux métiers de l'immobilier : A nouveaux enjeux, nouvelle école

La FNAIM s'est lancée dans la formation des agents immobiliers il y a plus de 50 ans, avant même la loi Hoguet de 1970 donnant son statut légal à la profession. En 2005, la Fédération ouvrait l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI). Aujourd'hui, pour répondre aux nouveaux besoins de formation dans un secteur essentiel à l'économie nationale et à l'emploi, l'ESI déménage et s'agrandit.

L'immobilier, poids lourd de l'économie

Les activités immobilières constituent l'un des principaux moteurs de l'économie en France : c'est le 6e employeur, avec 48 000 entreprises dont environ 28 000 agences immobilières, représentant 170 000 emplois. Son chiffre d'affaires de 18 milliards d'euros représente 13 % du produit intérieur brut (PIB) du Pays.

Dans le logement comme dans l'immobilier d'entreprise, on assiste à une progression régulière du nombre de personnes exerçant un métier de service, que ce soit dans la transaction, la gestion immobilière et l'administration de biens (location, copropriété), l'urbanisme, l'expertise, le diagnostic, le développement durable et l'environnement, etc.

La formation de ces personnels est le gage de la qualité et de la productivité des métiers de l'immobilier. C'est l'une des contributions essentielles que les instances professionnelles apportent dans la relance du secteur immobilier engagée par le Gouvernement afin de retrouver de la croissance et de favoriser la création d'emplois.

La formation, vecteur d'emplois et de compétences

La FNAIM a compris très tôt que l'enseignement des savoirs était la clef d'une profession basée sur les compétences, la relation de confiance avec des publics très divers, l'envie d'entreprendre et d'évoluer dans sa vie professionnelle. Il était impératif de répondre aux exigences réglementaires et fiscales toujours plus fortes et de satisfaire à des règles de gestion de plus en plus rigoureuses.

Pionnière dans la formation, son action s'est développée au fil des années. Aujourd'hui, plus de 30 000 salariés d'entreprises membres de la FNAIM (soit près de 10 % du total des salariés du secteur) bénéficient chaque année d'une formation continue. Une entreprise sur cinq envoie au moins un de ses salariés se former ou se perfectionner.

Nouveaux défis. Avec la loi ALUR du 24 mars 2014, la mission pédagogique de la Fédération Nationale de l'Immobilier prend une nouvelle dimension. A son instigation, figure désormais dans la loi l'obligation de formation pour tout professionnel exerçant dans l'immobilier, dirigeant ou collaborateur, salarié ou non. Tout nouvel entrant dans la profession devra suivre un stage pour connaître les fondamentaux du métier qu'il a choisi.

Les acteurs de l'immobilier doivent aussi apprendre à exercer dans un univers de plus en plus concurrentiel, s'adapter aux évolutions des modes de vie et de consommation. De nouveaux métiers font leur apparition : conseiller relation client ; animateur syndic en ligne ; spécialiste du marketing relationnel et des nouveaux outils ; spécialiste du domaine énergétique et environnement ; etc.

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

L'ESI, vers de nouvelles ambitions

En 2002, la Fédération Nationale de l'Immobilier lançait le projet de créer une école dédiée aux métiers de l'immobilier. En 2005, l'ESI accueillait sa première promotion en tant que première Ecole-Entreprise spécialisée dans l'immobilier. Seule école de formation continue et diplômante, l'ESI est aujourd'hui devenue la référence. Avec actuellement 430 étudiants répartis entre filières BTS, licence et master, elle pourra avec ses nouveaux locaux accueillir 600 élèves. L'ESI s'impose par la qualité de sa formation basée sur l'alternance avec un taux de placement dans l'emploi de 100 %.

La réussite et le succès que rencontre l'ESI auprès des étudiants font sa réputation... au point de l'obliger à déménager pour s'agrandir ! En inaugurant de nouveaux locaux, le 14 octobre 2014, elle amorce une nouvelle phase de son développement afin de répondre à une forte demande en formation initiale et en formation continue.

L'Ecole Supérieure de l'Immobilier a également pour vocation d'accueillir tous les professionnels soucieux de parfaire leurs connaissances, d'échanger leurs expériences et de contribuer ainsi à une meilleure satisfaction de leurs clients. Ses intervenants formateurs sont des hommes et des femmes d'une compétence reconnue dans l'immobilier, à la pointe de leur métier, capable de communiquer l'envie d'apprendre et transmettre leur passion.

CHIFFRES CLES de l'ESI

Seul CFA (Centre de formation par l'apprentissage) en France à être 100 % dédié à l'immobilier.

2 000 m² de locaux

11 cursus diplômants

465 programmes de formations inter-entreprises

30 000 journées de formation dispensées par an

Plus de 400 étudiants en alternance de bac+2 au bac + 5

50 centres régionaux en réseau

200 intervenants et formateurs reconnus

6 universités partenaires

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com